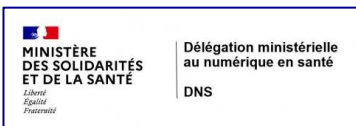


# Programme ESMS numérique

Définition des indicateurs d'usage – phase amorçage

*Version du 03/06/2021*



Ce document explicite les définitions des *indicateurs d'usage* tels que définis dans la phase d'amorçage du programme ESMS numérique.

L'exégèse des définitions a été menée avec l'aide des experts métiers « numérique en médicosocial » du réseau de l'ANAP (<https://ressources.anap.fr/numerique/mon-compte/les-experts>)

Pour plus d'informations sur le programme ESMS numérique : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/virage-numerique-du-medico-social-le-programme-esms-numerique/le-programme-esms-numerique>

Contact : Mme Myriam Danyach, directrice du programme ESMS Numérique pour la CNSA : [Myriam.DANYACH@cnsa.fr](mailto:Myriam.DANYACH@cnsa.fr)



**esms**  
numérique

Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet amorçage de février 2021

Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail



**Instruction technique du 12/11/2020 relative à la mise en œuvre de la phase d'amorçage du programme « ESMS numérique »**



Critères métier	
<b>Taux de dossiers actifs</b> <i>(sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))</i>	Nombre de dossiers mis à jour ..... x 100% Nombre de personnes accompagnées dans la structure
<b>Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé</b> <i>(sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))</i>	Nombre de dossiers actifs dans le mois ayant un projet personnalisé ouvert (en préparation ou actif) ..... x 100% Nombre de dossiers actifs dans la solution DUI
<b>Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement</b> <i>(sur les trois derniers mois (pendant la phase projet) puis tous les mois (pendant la maintenance de la solution))</i>	Nombre de dossiers actifs dans le mois ayant au moins un événement dans son dossier usager ..... x 100% Nombre de dossiers actifs dans la solution DUI

Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet  
amorçage de février 2021

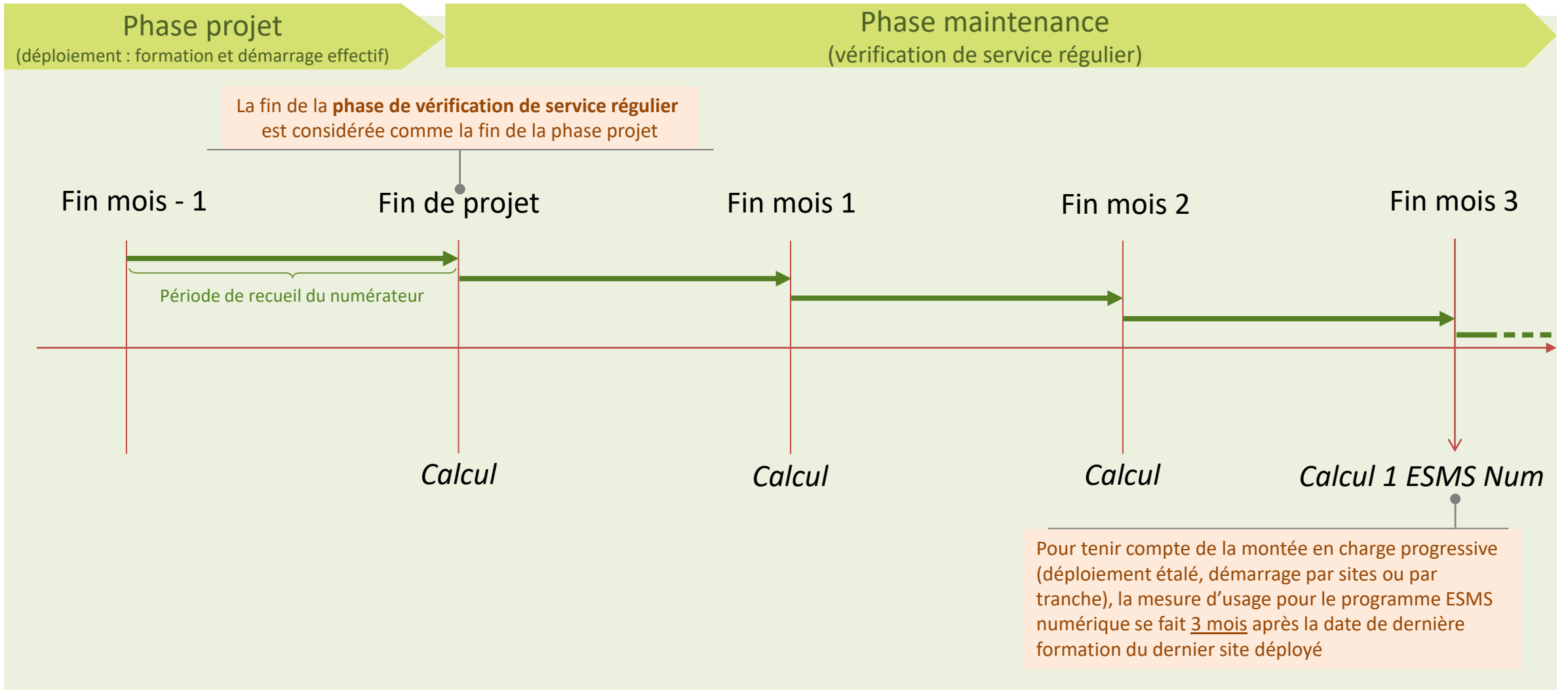
Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail





Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet  
amorçage de février 2021

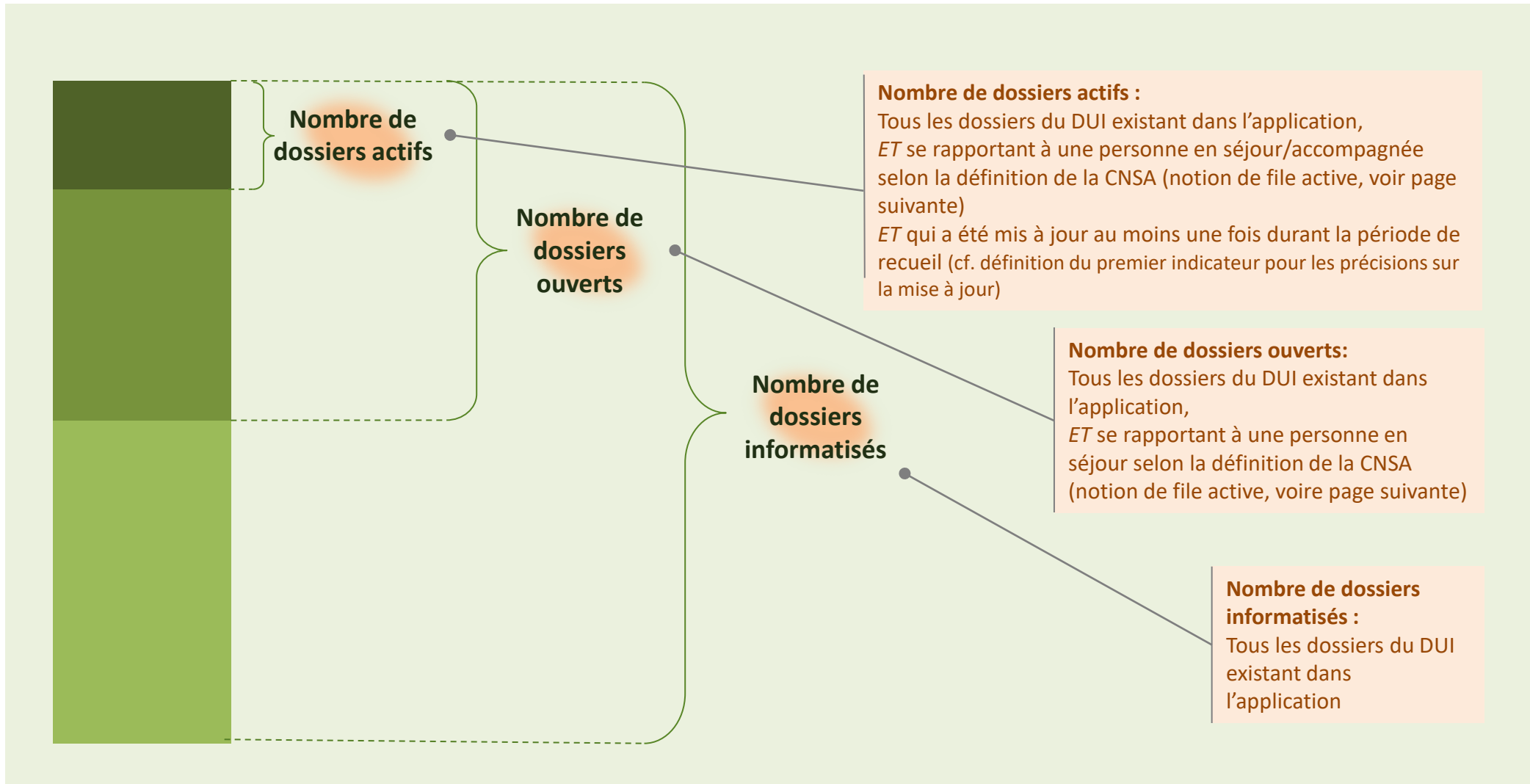
Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail







## Personnes accompagnées

« La file active est le nombre de personnes accompagnées par l'ESSMS au moins une fois dans l'année [...].

Le mode de calcul, issu du tableau de bord de la performance est le suivant : nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/NN + nombre de sorties définitives dans l'année. Une personne n'est comptabilisée qu'une seule fois dans la file. »<sup>1</sup>

## Structure

En terme de structure, le périmètre de mesure est l'ESMS au sens d'une structure définie par un numéro FINESS géographique (FINESS ET).

- Pourquoi considérer la structure et non l'organisme gestionnaire ?
- ✓ L'objectif étant d'inciter à une *alimentation* plus systématique des DUI, c'est bien à la maille de la structure qu'il faut agir.

<sup>1</sup> [https://www.cnsa.fr/documentation/guide\\_mesure\\_de\\_lactivite\\_vf.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/guide_mesure_de_lactivite_vf.pdf)

Rappel des définitions issues de la circulaire de l'appel à projet  
amorçage de février 2021

Périodes de mesure

Définitions communes

Définitions propres à chaque indicateur

Notes de travail



## Définition

Taux de dossiers actifs sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure)

$$\frac{\text{Nombre de dossiers actifs}}{\text{Nombre de personnes accompagnées dans la structure}} \times 100$$

## Finalité

**Inciter à l'utilisation du DUI par la structure** afin de permettre le développement des usages.

## Précisions

### Nombre de personnes accompagnées dans la structure

Moyenne de la file active sur les 3 dernières années, telles que déclarées dans le CPOM

### Qu'est-ce qu'un dossier actif ?

C'est un dossier qui a été mis à jour au moins une fois durant la période de recueil. Cf. ci-dessous pour des précisions sur la mise à jour.

### Que considère-t-on comme une mise à jour ?

- > Un changement d'une donnée dans le DUI, quelle que soit la donnée du moment qu'elle concerne un *événement métier* pour un usager donné.
- > La mise à jour peut concerner *n'importe quelle fonction* du DUI (ex. planning des interventions auprès des usagers, mise à jour d'une transmission, etc.).
- > Cas des EHPAD avec mise à jour du traitement par le médecin de ville: si le médecin est un utilisateur du logiciel, on considère qu'il s'agit d'une mise à jour.

### Qu'est-ce qui n'est pas considéré comme une mise à jour ?

- > La mise à jour par un système externe n'est pas prise en compte : ex. réception d'un message via MS Santé, intégration de documents externes (SGL, CR d'établissement, etc.)
- > Un accès en lecture seule sans action de mise à jour n'est pas pris en compte

### Événements métier : illustrations

#### > Des exemples

- Une mise à jour d'agenda,
- Une création/mise à jour de prescription, etc.
- La création/mise à jour de projet personnalisé

#### > Des contre-exemples

- une correction d'identité
- un événement technique
- une modification d'ordre administratif qui ne serait pas accompagnée d'une action d'accompagnement

## Définition

**Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure)**

Nombre de dossiers actifs sur la période de recueil *ET* ayant un projet personnalisé en préparation ou actif  
 Nombre de dossiers actifs X 100

## Finalité

**Mesurer si la fonctionnalité projet personnalisé du DUI est utilisée.** Cette fonctionnalité soutient la mise en œuvre de l'exigence légale « tout usager doit disposer d'un projet individuel » (Loi n° 2002-2).

## Précisions

### Qu'est-ce qu'un dossier actif ?

> C'est un dossier qui a été mis à jour au moins une fois durant la période de recueil. Cf. les précisions de l'indicateur « dossiers actifs » pour la définition de la mise à jour.

### Que considère-t-on comme un projet personnalisé<sup>2</sup> en préparation ?

> C'est un projet personnalisé dont la date de création est antérieure à la date du recueil *ET* dont la date de fin est postérieure à la date de recueil *ET* qui n'est pas en cours de mise en œuvre pour la personne accompagnée.

> Le projet personnalisé doit avoir été mis à jour au moins une fois depuis sa création, par quelque donnée que ce soit. Ceci pour éviter le décompte de projets personnalisés créés automatiquement lors de l'admission de la personne.

### Que considère-t-on comme un projet personnalisé actif ?

> C'est un projet personnalisé dont la date de fin est postérieure à la date de recueil *ET* qui est en cours de mise en œuvre pour la personne accompagnée.

<sup>2</sup> Il s'agit du projet individuel tel que cadré dans la loi du 2002.2 du 2 janvier 2002 et défini dans la réglementation du secteur.

Cf. [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/liste\\_lois\\_et\\_reglements\\_projet\\_de\\_pour\\_la\\_personne\\_anesm.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/liste_lois_et_reglements_projet_de_pour_la_personne_anesm.pdf)

## Définition

**Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure)**

Nombre de dossiers actifs sur la période de recueil  
 ET  $\frac{\text{ayant au moins un événement d'agenda dans son DUI}}{\text{Nombre de dossiers actifs}} \times 100$

## Finalité

**Augmenter le nombre d'événements d'agenda de la personne suivis dans le DUI**, afin de mieux tracer les actes qui concernent l'utilisateur.

## Précisions

### Qu'est-ce qu'un dossier actif ?

→ C'est un dossier qui a été mis à jour au moins une fois durant la période de recueil. Cf. les précisions pour l'indicateur « dossiers actifs » pour des précisions sur la mise à jour.

### Que considère-t-on comme un événement d'agenda ?

Il s'agit, par exemple, d'actions telles que :

- La planification d'une activité, y/c si celle est répétitive ou périodique (ex. séances de kiné)
- La planification d'une activité collective
- Eventuellement, une administration de médicament ou produit de santé si celle-ci est tracée dans l'agenda de la personne

Cette action est a minima constituée d'une date, d'une heure et d'une durée.

### Qu'est-ce qui n'est pas considéré comme un événement d'agenda ?

Il s'agit, par exemple, d'actions telles que :

- L'accès en lecture seule n'est pas une mise à jour et n'est donc pas pris en compte.
- Une transmission entre professionnels (telle que définie dans le référentiel fonctionnel de l'ANAP)

### Activités directes et indirectes

Il s'agit de comptabiliser dans cet indicateur les « activités directes » (-> intégrer les définitions).



66, avenue du Maine  
75682 Paris cedex 14

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)



[@CNSA\\_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>